

**Ont signé au registre tous les
Membres présents**

**Pour expédition conforme
Pour le Maire de Boulogne sur Mer**



**et par délégation
Le Rédacteur,**

Nbre de membres en ex.	43
Nbre de membres présents	33
Nbre de pouvoirs	9
Abstentions	00
Suffrages exprimés	42
Pour	42
Contre	00
Ne prend pas part au vote	00

Délibération adoptée à : l'unanimité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

20

CVDT/ENVIRONNEMENT
VE

CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Urbanisme

Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement au titre des activités de mareyage.

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais représentée par son président, Monsieur Frédéric CUVILLIER, a déposé une demande d'enregistrement en Préfecture du Pas-de-Calais pour la construction d'un bâtiment comprenant 7 cellules halieutiques situé rue de Marengo et rue d'Alsace.

Le permis de construire n° 062 160 21 00017 a été déposé le 07 juin dernier. La surface de plancher totale du bâtiment est de 4 395 m².

Les 7 cellules halieutiques présenteront des activités de mareyage : négoce, réception de produits de la mer, écorchage, découpe en portions/filets, mise en caisse et glaçage, préparation de commande, stockage d'une durée inférieure à 24 heures hors week-end de produits de la mer et de caisses vides.

Ces activités constituent une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à enregistrement du fait de la rubrique 2221 de la nomenclature des installations classées relative à la préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale.

À ce titre, le dossier d'enregistrement déposé en Préfecture du Pas-de-Calais par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais est soumis à la consultation du public dans les conditions de l'article R. 512-46-14 du Code de l'environnement.

De surcroît, conformément à l'article R. 512-46-11 du Code de l'environnement, Monsieur le Préfet a transmis à Monsieur le Maire le dossier d'enregistrement afin que le Conseil municipal puisse émettre un avis en tant que commune où l'installation est projetée.

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le

30 SEP 2021 SLO
ID : 062-216201608-20210926-UR2103020-DE

À l'issue de la procédure de consultation du public, l'inspection des installations classées établira un rapport comportant ses propositions sur la demande d'enregistrement en tenant compte notamment des avis des conseils municipaux intéressés. La décision d'enregistrement sera prise, le cas échéant, par arrêté du Préfet.

Ainsi, compte tenu du potentiel économique de l'activité projetée pour le territoire et eu égard au fait, d'une part, que l'activité se situe dans un périmètre où de nombreuses activités similaires s'exercent et que, d'autre part, l'inspection des installations classées vérifiera que le dossier fourni à l'appui de la demande d'enregistrement n'induit pas de conséquences dommageables pour l'environnement au regard de l'activité exercée, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'exploitation de 7 cellules halieutiques comprenant des activités de mareyage par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale :

- **Émet un avis favorable à la demande et au dossier d'enregistrement déposés en Préfecture par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et relatifs à l'exploitation de 7 cellules halieutiques rue de Marengo et rue d'Alsace.**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation : mardi 21 septembre 2021

Lieu de réunion : Salle du Conseil

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Président : Monsieur Frédéric CUVILLIER

Secrétaire de séance : Madame Constance DEHAYNIN

Membres présents :

M. CUVILLIER Frédéric

Maire

Mme HINGREZ-CEREDA Mireille, M. ETIENNE Jean-Claude, Mme FONTAINE Patricia, Mme LE LAN Anne, M. SUSLAMARE Grégory, Mme BAYARD Lucile, M. LEFEBVRE Dominique, Mme LAPLACE-MANIER Roselyne, M. CHAMPIONNET Julien, Mme JORDENS Evelyne

Adjoints au Maire

Mme LEDEIN Maryvonne, M. VALETTE Philippe, M. GODEFROY Dominique, Mme BOCHARD Suzette, M. VACHE Jean-Marie, Mme COLLAS-HURTREL Laurence, Mme BIGOT Frédérique, Mme DUTERTE Fabienne, M. EL GADIR Hamid, Mme DRUJENT Lydie, M. LEBLOND Guillaume, Mme WASSELIN Hélène, Mme LEPRETRE Aurélie, Mme MAILLARD Lucie, Mme DEHAYNIN Constance, M. MARGUERITE-GARIN Bastien, M. ACCARY Dany, Mme LANCEZEUX Cassandra

Conseillers Municipaux Délégués

Mme LEDOUX Anne, M. GOLLIOT Antoine, Mme LE BESCOND Caroline, M. BUHAGIAR Denis

Conseillers Municipaux

Membres excusés :

M. LEDRIN Jimmy (donne pouvoir à M. GODEFROY Dominique), M. COUQUET Claude (donne pouvoir à M. CUVILLIER Frédéric), M. BEAUJARD Philippe (donne pouvoir à M. LEBLOND Guillaume), Mme GANI Lydie (donne pouvoir à Mme LEPRETRE Aurélie), M. PRUVOST Xavier (donne pouvoir à M. ACCARY Dany), M. LENOIR José (donne pouvoir à M. ETIENNE Jean-Claude), M. DHUEME Keven (donne pouvoir à M. EL GADIR Hamid), M. DE ROBICHON Christian (donne pouvoir à Mme LANCEZEUX Cassandra), M. MAGERE Nicolas (donne pouvoir à M. BUHAGIAR Denis)

Mme ZIEGLER Marie-Claude (absente excusée)

Voies et délais de recours

Toute personne qui désire contester cette décision peut, soit saisir le Tribunal Administratif de Lille d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite). Dans les deux cas, le contestataire devra rédiger dans le délai imparti une lettre comportant ses nom, prénom et adresse, et accompagnée d'une copie de la décision contestée et exposant les motifs du recours, sous pli recommandé avec accusé de réception.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr